

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS 2018

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DES SPORTS**
représenté par la directrice des sports,
désigné ci-après par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE TIR A L'ARC**
représentée par son président, Monsieur Jean-Michel CLEROY
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 784 754 376 00068

Article 1 :

La subvention prévue pour 2018 à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de 20 000 € pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Collectif SENIOR - Avenant exceptionnel : Surcoût compétitions internationales (20 000 €).

Le montant de la subvention versé à la fédération est porté à 634 410 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

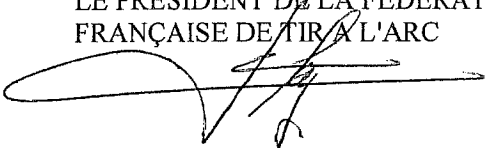
Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

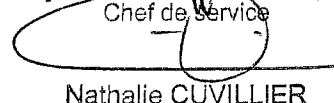
Fait à Paris, le ~~11/09/2018~~

12/10/2018

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE TIR A L'ARC



LA DIRECTRICE DES SPORTS
L'adjointe à la directrice des sports
Chef de Service



Nathalie CUVILLIER

WISE LE 12/10/2018 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 21.02345.790



Coordonnées bancaires

Banque	Guichet	N° de compte
30056	00052	0052 540 0102 11

IBAN FR76 3005 6000 5200 5254 0010 211
International Bank Account Number
BIC CCFRFRPP
Bank Identifier Code

Domiciliation

HSBC FR BBC INSTITUTIONNELS

Titulaire du compte
FEDERATION FRANC TIR L ARC
12 PL GEORGES POMPIDOU
93160 NOISY LE GRAND

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements et prélèvements).

This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfers and direct debits).

Coordonnées bancaires